

Pour exporter des vins certifiés Bio UE vers le Japon

Un accord d'équivalence existe entre la Commission Européenne et le Ministère de l'Agriculture japonais (MAFF) permet d'appliquer une certification JAS sur les exportateurs européens mais il ne couvre pas encore la catégorie Alcools et Spiritueux.

Une période de transition est en cours jusqu'au 30 septembre 2025, durant laquelle les vins certifiés Bio CE peuvent être exportés avec leur logo Eurofeuille habituel. À partir du 1er octobre 2025, tous les vins faisant référence à l'Agriculture Biologique devront obligatoirement arborer le logo JAS et être certifiés selon le règlement JAS. Bien que cette certification soit encore facultative, les acheteurs japonais demandent déjà la présence du logo JAS sur les bouteilles exportées. Ainsi, obtenir la certification JAS devient essentiel pour les exportateurs désirant pénétrer efficacement ce marché.

L'obtention de la certification JAS ne s'applique que sur les vins et leurs processus de transformation (de la vinification à la commercialisation). Elle implique notamment la réalisation d'un séminaire JAS obligatoire pour les responsables du système qualité et ceux en charge des processus de transformation des vins

Formation

0.5 jour - 4 h Horaires : 8h30-12h30 Sessions : 13 mai 2025 – COMPLET <hr/> 500 € HT	Pour qui ? Personnes impliquées dans le processus JAS, qui auront la charge de la gestion de la certification JAS : Grading Manager Grading staff Production Management Director (PPMD)	Quelle pédagogie ? Apports théoriques Alternance de quiz et retours d'expériences Ateliers et études de cas	Les pré-requis Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique.
---	--	---	--

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre les fondamentaux de la certification JAS
- Lister les exigences réglementaires JAS appliquées à la transformation des raisins en vin
- Identifier les étapes du processus de certification JAS

PROGRAMME

Introduction

- Principes fondamentaux, contexte réglementaire et tendances de marché

« JAS organic standards » pour la transformation agro-alimentaire

- Règles de composition et d'étiquetage

« JAS technical criteria » pour la transformation agro-alimentaire

- Qualification du « production process management (PPM) director », de l'équipe du PPM, du « Grading manager » et de l'équipe du Grading
- Règles internes

« Grading rules »

- Inspection
- Enregistrements

Processus de certification

- Demande
- Audit initial
- Séminaire JAS
- Certification
- Renouvellement

INFO TARIF

Le tarif de la formation s'élève à 500 € HT.

Une réduction de 50% est appliquée sur le prix de la formation dès le second participant pour une même session issu de la même société.